



IDENTITÉ

- Nombre de communes : 59
- Siège : Lyon
- Superficie : 54 120 ha
- Nombre d'habitants : 1,31 millions
- Densité : 2 420 hab/km²
- PLUI-H
- Révision prescrite le 16 avril 2012
- Arrêt de projet prévue pour janvier 2017

TYPES DE PATRIMOINE

Lyon centre

- Périmètre UNESCO dans l'hyper-centre
- Création d'un secteur sauvegardé en 1964 couvert par un PSMV
- AVAP des pentes de la Croix Rousse

Les AVAP de la métropole

- AVAP Gratte-ciel à Villeurbanne
- AVAP de Neuville-sur-Saone / Albigny-sur-Saone

Le patrimoine ordinaire de la métropole

- Eléments bâtis caractéristiques des quartiers et centres-bourgs (habitat, maison de maître, bâti d'intérêt collectif, patrimoine industriel, militaire, agricole...)

ENJEUX

Faire projet avec le patrimoine

- Comment intégrer le travail sur le patrimoine au projet de territoire ?
- Comment permettre au patrimoine d'évoluer ?

Articulation AVAP / PLUI-H

- Comment répartir les éléments entre les deux documents ?

COMMENT PRENDRE EN COMPTE LE PATRIMOINE DANS LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ?

Recensement et qualification du patrimoine

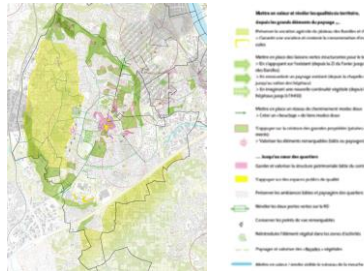
Travail de recensement réalisé par l'agence d'urbanisme, marqué par **une analyse fine du tissu urbain** de la métropole, **un recensement fouillé des éléments du patrimoine** (y compris du patrimoine « ordinaire »), reflets de l'histoire et de la richesse du territoire

Phase 1 : qualifier les tissus urbains

Analyse du tissu urbain de chaque commune pour qualifier sa valeur et adapter le choix du zonage en fonction de ses caractéristiques



Phase 2 : relever l'armature du patrimoine bâti



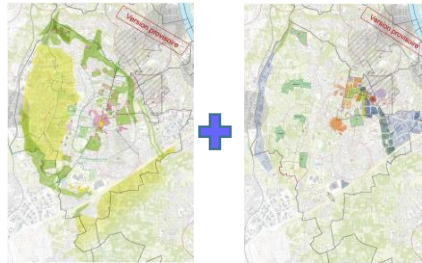
Carte des qualités

- Révélation de la structure patrimoniale des communes au travers :
 - ✓ Des ensembles de qualités hiérarchisés
 - ✓ Des éléments bâtis ponctuels, porteurs de qualité
- Une classification des éléments bâtis ponctuels par typologie de bâti (habitat urbain / rural, individuel/ collectif, élément d'intérêt collectif...), au regard des valeurs qui déterminent l'intérêt patrimonial d'un élément (sociale et d'usage, historique, architecturale, paysagère...), et de valeurs thématiques pour l'agglomération (industrie...)

Elaboration du projet de territoire

Projet de territoire alimenté à la fois par la :

1. **La carte des qualités** : structure du patrimoine bâti, approche paysagère et autre éléments participants des qualités du territoire
2. **La carte des dynamiques de développement**



Carte des qualités

Carte des dynamiques de développement

PADD



Éléments du PLUi

Des fiches réglementaires

- Fiches spécifiques intégrées au règlement, permettant de **définir des dispositions plus précises** que dans des OAP
- Deux types de fiches :
 1. Les éléments bâtis patrimoniaux (EBP)
 2. Les périmètres d'intérêt patrimonial (PIP)



Un zonage « Bourgs et village »

- Zonage UCe4 permettant notamment de « **préserver les caractéristiques morphologiques et architecturales de chaque bourg** »
- 2 chapitres : « Usage des sols et destination des constructions », « Morphologie et implantation des constructions »
- Règles générales normées accompagnées de règles alternatives davantage formulées sous forme d'objectifs :

« Une implantation différente de celle prévue par la règle peut être appliquée dans les conditions et cas suivants :

L'implantation d'une construction qui s'inscrit dans une séquence urbaine significative dont l'organisation morphologique particulière ne correspond pas à la règle, dès lors que le choix d'implantation de la construction permet l'inscription de cette dernière en harmonie avec l'organisation urbaine environnante et celle du front bâti constitué dans lequel elle s'insère. »